



Zoom

GRIPPE AVIAIRE : quelle menace pour la filière avicole régionale ?

INDICATEURS-CLÉS DU TRIMESTRE

Indice des prix des produits alimentaires

- ↗ production agricole : + 0,9 %
- ↗ production agroalimentaire : + 0,3 %
- ↗ IPAMPA* : + 0,4 %
- ↘ consommation alimentaire : - 0,6 %

*Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole (mai-juillet 2016)

Commerce extérieur agricole et agroalimentaire

- ↘ solde commercial français : 1 361 M€
- ↘ solde commercial Hauts-de-France : 59 M€ (3^{ème} trim. 2016)

↗ Cours du baril de pétrole Brent : 55,73 \$
+18,7 % sur un trimestre (13/12/2016)

↘ Cotation Euro-Dollar : 1 € = 1,06 \$
-6,2 % sur un trimestre (13/12/2016)

↗ Croissance du PIB : + 0,2 % (3^{ème} trim. 2016)

↘ Déficit budgétaire : - 3,2% du PIB

↗ Dette publique : 98,4 % du PIB
(2^{ème} trimestre 2016)

A l'heure d'une propagation très rapide du virus H5N8 en Europe et en France et de la découverte de plusieurs foyers d'infection dans plusieurs départements français, le gouvernement a relevé le niveau de risque concernant la grippe aviaire de « modéré » à « élevé » sur l'ensemble du territoire. Une modification qui suscite des interrogations quant à l'évolution de la situation et ses impacts sur la filière avicole.

Depuis la mi-novembre, les foyers d'infection sont de plus en plus nombreux. La souche de grippe aviaire H5N8, hautement pathogène pour les volailles domestiques et portée par des oiseaux migrateurs, a été détectée dans des élevages (Sud-Ouest et plus particulièrement dans le Tarn) et sur des animaux sauvages comme dans le Pas-de-Calais.

Le risque « élevé » décrété par le gouvernement français le 6 décembre entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées sur l'ensemble du territoire national.

Plus qu'une question sanitaire, la vitesse de la propagation de l'épidémie peut

inquiéter les professionnels quant à son impact économique, avec la crainte que d'autres pays producteurs (comme les États-Unis et le Brésil) profitent de l'aubaine. Les souvenirs de la crise de grippe aviaire de 2006 sont encore présents, et notamment de son manque à gagner de 300 millions d'euros résultant de pertes de parts de marché à l'export et de la baisse de la consommation et des cours.

En Hauts-de-France, la filière avicole pèse 219 M€ de chiffre d'affaires à la production, soit 13 % du chiffre d'affaires des productions animales et 4 % du total régional. Elle est avant tout orientée vers la partie amont de la filière (élevage) et dépendante pour la transformation, du fait de la quasi-absence du maillon abattage en région. Ainsi, la balance commerciale de la filière régionale est excédentaire pour les volailles vivantes et œufs et déficitaire pour les produits transformés.

Au vu du déséquilibre de la filière régionale entre les produits bruts et les produits transformés, les flux interrégionaux et internationaux (principalement avec la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni) sont nombreux. Ainsi, si l'épidémie continue à se propager des deux côtés des frontières régionales, ces échanges pourront être particulièrement fragilisés.

La filière avicole en région Hauts-de-France : 127 M€ d'exportations et 167 M€ d'importations

Les 5 premiers pays clients des Hauts-de-France

Volailles vivantes et œufs

	Belgique : 68 M€ (67%)
	Pays-Bas : 21 M€ (20%)
	Allemagne : 6 M€ (6%)
	Libye : 3 M€ (3%)
	Irak : 1 M€ (1%)

Viandes de volailles

	Bénin : 12 M€ (49%)
	Allemagne : 7 M€ (26%)
	Belgique : 3 M€ (12%)
	Espagne : 1 M€ (6%)
	Luxembourg : 0,4 M€ (2%)

Les 5 premiers pays fournisseurs des Hauts-de-France

Volailles vivantes et œufs

	Belgique : 11 M€ (68%)
	Pays-Bas : 3 M€ (18%)
	Allemagne : 1 M€ (8%)
	Bulgarie : 0,3 M€ (2%)
	Danemark : 0,2 M€ (0%)

Viandes de volailles

	Pays-Bas : 48 M€ (32%)
	Belgique : 27 M€ (18%)
	Royaume-Uni : 25 M€ (17%)
	Allemagne : 23 M€ (15%)
	Pologne : 7 M€ (5%)

Note : Le Bénin est la porte d'entrée des exportations pour toute l'Afrique de l'Ouest, ce qui explique le chiffre élevé des exportations de viandes de volailles. Source : Douanes 2015 ; Traitement Chambre d'Agriculture NPdC

LES FILIÈRES VÉGÉTALES EN HAUTS-DE-FRANCE

La présence de tous les maillons de la filière sur le territoire régional

1^{ère} région française pour le blé tendre, 1^{ère} région de la pomme de terre, 1^{ère} région betteravière et sucrière, 1^{ère} région légumière, 1^{ère} région amidonnière... autant d'arguments fréquemment avancés lorsque l'on évoque la force agricole et agroalimentaire des Hauts-de-France. Mais pourquoi un si bon palmarès dans une région très urbanisée, densément peuplée et petite en superficie cadastrée ?

Un avantage concurrentiel immense

La région profite d'un climat tempéré adapté et d'une fertilité des sols exceptionnelle, permettant le développement de la quasi-totalité des productions agricoles végétales. Mais c'est aussi parce qu'elle bénéficie d'une position géographique stratégique au cœur des flux d'échanges européens et mondiaux qu'elle dispose de nombreux atouts et de potentiels de développement énormes pour ses productions agricoles et agroalimentaires régionales.

Face aux régions concurrentes, françaises et européennes, les Hauts-de-France bénéficient incontestablement d'un avantage compétitif majeur : tous

les maillons des filières végétales sont présents dans la région reliant la production au marché.

Ainsi, les filières végétales dans les Hauts-de-France, ce sont non seulement 80 % des surfaces agricoles régionales, mais aussi plus de 350 opérateurs en aval dans la collecte, le négoce et la transformation, une trentaine de semenciers qui assurent la recherche variétale et la multiplication des plants, 1 400 km d'autoroutes, 1 480 km de voies d'eau et 2 850 km de voies ferrées à disposition, 3 ports maritimes ou encore 1 500 Md€ de pouvoir d'achat des consommateurs à moins de 300 km.

Un positionnement à maintenir face à un marché en évolution

Poids lourd de l'économie régionale et nationale, les filières végétales des Hauts-de-France sont largement excédentaires pour la quasi-totalité des productions (tant en brut qu'en transformé). Elles agissent donc sur de nombreux marchés et doivent diversifier leurs débouchés. Et ces derniers ont des attentes de plus en plus précises, en évolution

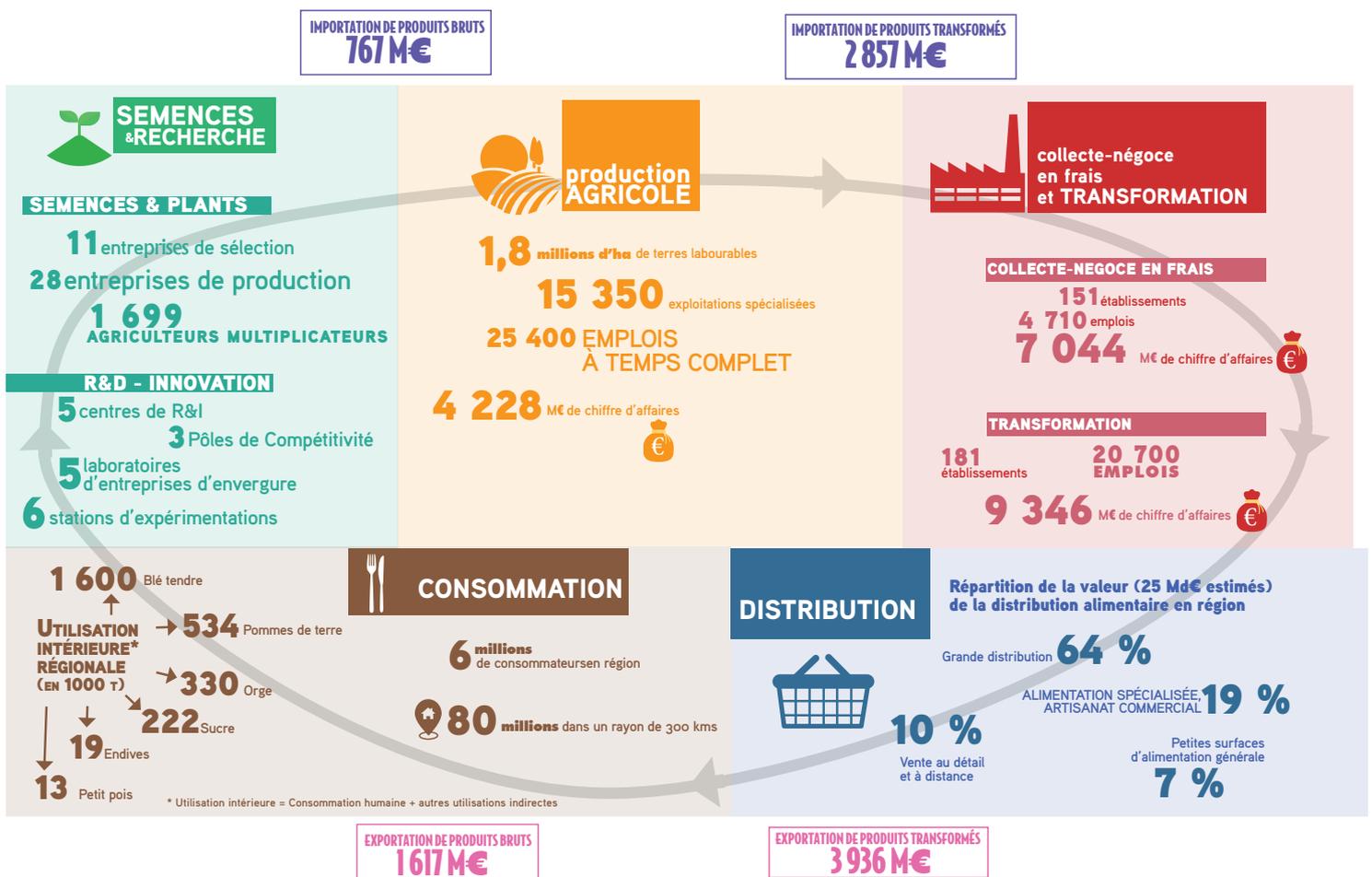
voire en recomposition.

Sur le marché régional, les consommateurs sont par exemple de plus en plus intéressés par les produits locaux et les circuits courts. Sur le marché national, la demande en produits biologiques est en forte croissance. Émergent également de nombreuses opportunités pour les produits biosourcés à destination d'autres secteurs industriels (chimie, automobile, matériaux...). Sur le marché européen de proximité (Belgique et Pays-Bas, par exemple), s'est développée une filière de transformation industrielle des productions agricoles régionales (ex. de la transformation de légumes).

Pour le grand export, l'ouverture de nouveaux marchés au Proche et Moyen-Orient et la demande des pays émergents offre des opportunités de développement, mais sous certaines conditions de qualité (ex. du marché du blé).

En somme, de nombreux débouchés à maintenir et à conquérir : un défi pour l'ensemble des maillons de la filière.

Le végétal, une filière complète en Hauts-de-France



FILIERE LEGUMES

Vers une recomposition de la demande

L'évolution de la demande et des marchés peut fragiliser une filière pourtant forte et bien positionnée. La filière Légumes, et plus spécifiquement les légumes transformés, en est un bon exemple.

Une recomposition de la demande vers les légumes transformés

Les fruits et légumes sont particulièrement impactés par la réorientation de la consommation alimentaire en faveur des produits transformés et des féculents. En cause : les évolutions des pratiques alimentaires, les nouveaux modes de consommation, la diminution du temps de préparation des repas, ou encore l'image erronée des produits liée à la perception de cherté et la perte de repères saisonniers. En 2014, la consommation de fruits et légumes frais est estimée à 350g par habitant et par jour, un niveau inférieur aux 400g préconisés.

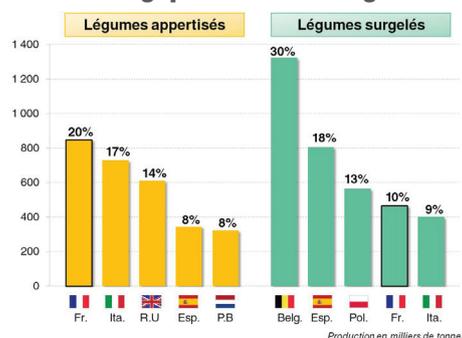
Toutefois, avec l'intérêt grandissant pour les produits locaux et les circuits courts, les légumes frais pourraient retrouver une plus grande place dans les choix des consommateurs. Une tendance à confirmer.

Légumes transformés : appertisés ou surgelés ?

Même face aux différents produits transformés, les attentes des consommateurs (domicile et restauration hors foyer) évoluent. Aujourd'hui, le légume surgelé est de plus en plus plébiscité par les consommateurs, au détriment des légumes appertisés (conserves, bocaux).

En 10 ans, la consommation de légumes surgelés a bondi de 6 % quand celle des légumes appertisés a reculé de 3 %. Cette dernière reste toutefois largement majoritaire, et notamment à domicile, puisqu'en 2014, elle représente 82 % des achats de produits transformés contre 18 % pour les légumes surgelés (plus utilisés en restauration hors domicile).

La France championne de l'appertisé, la Belgique leader en surgelé



Source : Eurostat 2014, Traitement Chambre d'Agriculture-Nord-Pas de Calais

Vers un décalage offre et demande en légumes transformés en France et en région ?

La France est le leader européen de la transformation du légume en conserve. Avec 20 % des volumes appertisés, elle devance l'Italie et le Royaume-Uni. La région Hauts-de-France contribue pour environ un tiers à cette réussite économique. Mais aujourd'hui, sur le segment de production en croissance du légume

surgelé, c'est la Belgique qui est le 1^{er} fabricant européen.

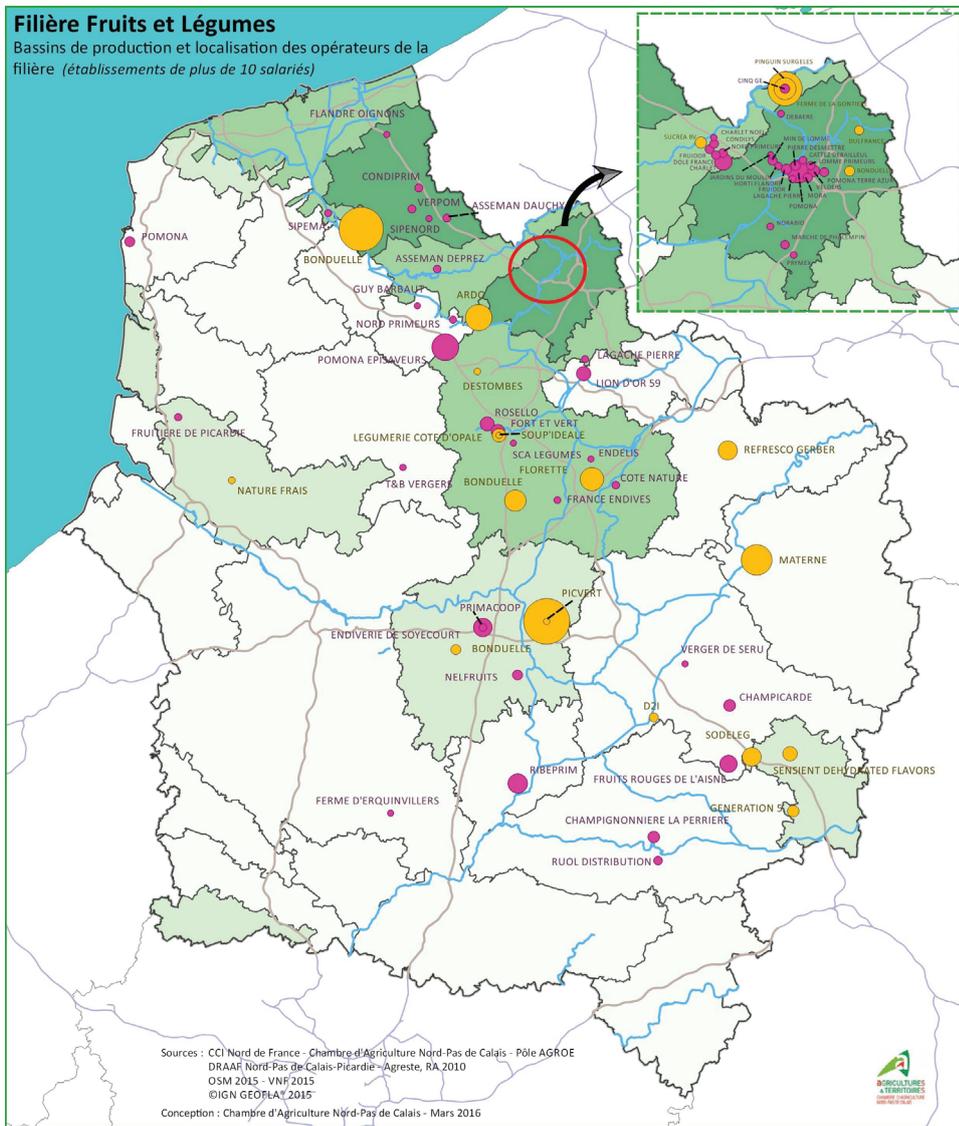
De par cette situation, la France est excédentaire dans ses échanges de légumes appertisés mais déficitaire pour les produits surgelés. Les échanges des Hauts-de-France avec la Belgique l'illustrent pleinement : la région importe davantage de légumes transformés de son voisin belge qu'elle ne lui en exporte.

D'ores et déjà, des producteurs régionaux de légumes industriels sont, pour certains contraints de diminuer leurs emblavements lorsqu'ils sont à destination des conserveries, alors que d'autres vivent la situation inverse d'une croissance de leurs surfaces contractualisées avec les usines de surgélation, notamment localisées en Belgique.

Les opérateurs des filières fruits et légumes en Hauts-de-France

- Légumes en frais et endives**
 - 4 coopératives de mise en marché, 2 organisations de producteurs d'endives
 - 2 pôles commerciaux, l'un dans la métropole lilloise autour du MIN, et l'autre autour de l'endive dans l'Artois-Cambrésis.
- Légumes transformés**
 - Un opérateur principal, le groupe Bonduelle, qui possède en région son siège social et 3 sites industriels majeurs.
 - En légumes 5^{ème} gamme, une usine Florette appartenant au groupe coopératif normand Agril.
 - Présence d'opérateurs belges au travers des entreprises Ardo et Pinguin.

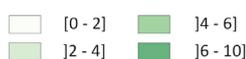
Des opérateurs régionaux en légumes frais et transformés



Effectif salarié des établissements (2015)



Part des surfaces de légumes, endives et fruits dans la SAU en 2010 selon les régions agricoles (en %)



Type d'activité

- Transformation
- Négoce

Réseaux de communication

- Réseau autoroutier
- Voies d'eau (VNF)

Conjoncture

Croissance française : la Banque de France un peu moins optimiste pour 2016 et 2017.

En raison du Brexit et de la reprise des prix du pétrole, l'institution table sur une hausse de 1,3 % du PIB cette année et en 2017 (contre 1,4 % et 1,5 % prévus). La quasi totalité des institutions internationales ont révisé à la baisse leurs prévisions pour la France.

Agroalimentaire

Sauces et Créations va bénéficier de 1,5 M€ pour agrandir ses bâtiments froids et acquérir du nouveau matériel.

Basée à Raillencourt-Sainte-Olle (59), la société est spécialisée dans la fabrication et la distribution de sauces et de tartinales ainsi que de soupes. En 2015, elle avait déjà investi 1,4 M€ pour doubler ses capacités en mayonnaises, sauces froides, chaudes ou soupes. Elle s'était également dotée d'un stérilisateur pour les produits emballés à longue DLC.

Cargill se lance dans la vente de produits certifiés sans OGM.

Le géant américain du négoce et de la transformation a annoncé qu'il allait vendre des produits certifiés sans OGM en demandant le label de certification du « Non-GMO Project » pour 3 produits : l'érythritol (un édulcorant d'origine naturelle), la canne à sucre et les huiles de tournesol riches en acide oléique.

Allard Confiserie s'agrandit et déménage à Santes (59).

Acteur national dans la chocolaterie, confiserie, la société familiale (ex-All4gen Confiserie) fait l'acquisition d'un bâtiment de plus de 2 900m² sur le Port de Santes.

ABCD Nutrition regroupe ses activités sur un site unique à Noyon (Oise).

Le spécialiste picard du sans gluten acquiert l'ancien site industriel Intersnack, où il engagera 12 M€ de travaux afin d'y transférer les activités de fabrication de ses sites de Roye et Moreuil. 200 emplois seront créés à terme.

Les Fromagers de Saint-Omer investissent 3 M€ pour s'agrandir.

Filiale de la coopérative laitière italienne Granarolo, les Fromagers de Saint-Omer implantés à Campagne-les-Wardrecques (62) projettent de s'agrandir et de créer 15 emplois supplémentaires.

L'usine Lesieur (groupe coopératif Avril) de Coudekerque-Branche va bénéficier de plusieurs millions d'€ d'investissements entre 2017 et 2019,

afin notamment de moderniser la partie conditionnement du site et implanter un centre de recherche autour de l'huile. Un plan d'annonces est prévu pour janvier 2017. Toutefois, le plus gros site français de Lesieur s'interroge suite à la perte de l'important marché de Quick (repris par Burger King) au profit d'Unilever.

La Région Hauts-de-France et Burger King signent un partenariat pour l'emploi et le développement économique.

Le géant américain de la restauration rapide souhaite développer fortement son activité dans la région. D'ici 2020, 29 restaurants passeront de l'enseigne Quick à Burger King et 10 nouveaux établissements seront créés avec 2 250 emplois nets à la clé, tout en visant un sourcing des produits 100% origine France.

Filières

Le Nordiste Semences de France reprend 100 % des actions de l'italien Novasem

(CA : 4M€). Avec cette nouvelle opération et après le rachat de Carneau, Semences de France (filiale du groupe coopératif In Vivo ; 172 salariés ; CA 149M€ ; La Chapelle d'Armentières, 59) poursuit le déploiement de son plan stratégique 2025 et son implantation internationale.

Semences : après une campagne 2015-16 record, la nouvelle campagne s'annonce beaucoup plus difficile.

Selon le Gnis (Groupement national interprofessionnel des semences et plants), le solde de la balance commerciale est à nouveau en hausse en 2015-16, affichant ainsi 3 records d'affilée à l'export. Mais du fait du contexte agricole difficile, le chiffre d'affaire 2016-17 attendu serait en baisse notable, notamment pour les semences certifiées de blé tendre.

Politiques agricoles et financements

PAC 2020 : les discussions seront lancées début 2017.

Jean-Claude Juncker a annoncé le calendrier PAC post 2020 qui débutera par une consultation publique en début d'année. Simplification et modernisation seront les maîtres mots tout en répondant à 3 défis centraux : sécurité alimentaire, protection de l'environnement et

changement climatique. Les propositions législatives devraient suivre en 2018.

1,2 M€ pour soutenir l'agriculture régionale.

Le Conseil régional a voté un apport supplémentaire au plan de soutien régional à l'agriculture, notamment en raison des conditions climatiques défavorables de l'été 2016.

Transports

L'agroalimentaire, une filière porteuse pour le transport fluvial français.

La filière enregistre un trafic record en 2015 : + 7 %, soit un total de 2,5 Mds de tonnes kilomètres transportées sur les voies d'eau nationales.

Energie - déchets

Implantation d'une unité de compostage et de production de bois énergie à Vitry-en-Artois à partir de déchets verts (62)

par le Syndicat mixte d'élimination et de valorisation des déchets. L'exploitation du futur site sera assurée par la société Valnor (contrat jusqu'en 2020). Ce projet prévoit l'emploi de 5 personnes. La future plate-forme est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dimensionnée pour une capacité de 32 000 t. de déchets verts bruts par an. L'enquête publique débutera à partir du 03.01.2017.

La filière biométhane vient de publier un livre blanc à destination de l'ensemble des candidats à la présidentielle.

Pour atteindre 10% de gaz vert dans la consommation de gaz en France à l'horizon 2030, le document trace les pistes à suivre : simplification des autorisations administratives, instauration d'un "tribunal dédié" pour éviter les recours abusifs, prolongation de la durée du contrat d'achat de gaz vert de quinze à vingt ans, accélération de l'utilisation du gaz naturel pour véhicule dans la mobilité des bus et des poids lourds.

Innovation

Le comité Grand Littoral veut mettre en réseau des projets innovants.

10 réseaux d'entrepreneurs, représentant 1000 entreprises, ont décidé de se fédérer avec pour objectif de faire du Grand Littoral le 1^{er} territoire des entreprises accueillantes. Et ce, pour permettre à des entrepreneurs, qui lancent leur start-up, de bénéficier gratuitement d'un accueil au sein d'une entreprise et de faciliter les échanges interentreprises.

